

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 110'000.- DESTINÉ À LA RÉNOVATION DE LA TERRASSE
DU CENTRE COMMUNAL ET DES BALCONS DE L'AUBERGE COMMUNALE**

Considérant,

- les infiltrations d'eau constatées sur la façade du Centre communal ainsi que récemment à l'intérieur des murs de la salle communale et de l'auberge,
- la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à l'étanchéité de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale, ceux-ci étant altérés par le temps et, de ce fait, l'isolation existante imbibée d'eau sur toute la surface,
- le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,
- l'opportunité d'engager des travaux en recourant à des matériaux répondant aux normes en vigueur,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 110'000.- destiné à la rénovation de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0810.503.10.
3. De la porter à l'actif du bilan, 0810.143.10, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités par le compte 0810.331.10 de 2012 à 2031.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 mars 2012.

Bardonnex, le 7 février 2012

Daniel FISCHER, Président